Chers copropriétaires,

Vous trouverez en annexe le procès-verbal des décisions prises lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire/Extraordinaire, rédigé en cours de séance.

Si vous estimez une décision de l'Assemblée Générale irrégulière, frauduleuse ou abusive, signalez-le nous par recommandée, dans les 15 jours de la réception de ce procès-verbal.

Je reste à votre disposition pour toute information supplémentaire

Beste,

In bijlage vindt u de notulen van de tijdens de laatste gewone of buitengewone algemene vergadering genomen besluiten, die tijdens de zitting zijn opgesteld.

Indien u van mening bent dat een besluit van de Algemene Vergadering onregelmatig, frauduleus of onrechtmatig is, verzoeken wij u ons daarvan binnen 15 dagen na ontvangst van deze notulen per aangetekende brief in kennis te stellen.

Srl Action/Service Bv, Syndic(us)
Taecke Hadrien - Stagiaire IPI 516 080

Coordonnées:

Action/Service SRL BCE 0444.486.563 Rue Léopold Peret 48 - 1090 Jette

Tél. Direct : 0499. 84 20 67 Tél. Bureau : 02. 474 08 70 Tél. Urgence : 0475. 48 31 27

Support copromatic: support@actionservice.be



Feuille de présence: AGE 20/03/2023

Copropriété: ACP / VME BONAVENTURE

Rue Bonaventure 39

1090 - Jette

Siret: BE0846757144

COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
>Lot(s) : 1C >Clé Générale (sur 1000) : 52 / 1000		
▶Lot(s): 3C ▶Clé Générale (sur 1000): 52 / 1000		
▶Lot(s):1G ▶Clé Générale (sur 1000):116 / 1000		
▶Lot(s) : 0G ▶Clé Générale (sur 1000) : 86 / 1000		
▶Lot(s) : 0D ▶Clé Générale (sur 1000) : 98 / 1000		
>Lot(s): 3D >Clé Générale (sur 1000): 104 / 1000		
>Lot(s): 2C >Clé Générale (sur 1000): 52 / 1000		





COPROPRIÉTAIRE	CONTACT	SIGNATURE
⊁Lot(s) : 2G		
►Clé Générale (sur 1000) : 116 / 1000		
►Lot(s): 3G ►Clé Générale (sur 1000): 116 / 1000		
►Lot(s): 2D ►Clé Générale (sur 1000): 104 / 1000		
▶Lot(s): 1D ▶Clé Générale (sur 1000): 104 / 1000		





Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Date de l'AG: 20 mars 2023 à 18h00

Moyens et supports : Présentiel : Bureau du syndic: Rue Leopold Peret 48, 1090 Jette



Immeuble ACP / VME BONAVENTURE Rue Bonaventure 39 1090 Jette

Cher·e·s copropriétaires,

Le 20 mars 2023, les copropriétaires se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation adressée par le syndic, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 2) Explication du décompte en séance Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 3) Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan en date du 30/09/2022 Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 4) Décharge au Syndic pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 5) Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 6) Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)
- 7) Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires. Majorité absolue Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Une feuille de présence mentionnant les noms, prénoms, et adresses de chacun des copropriétaires a été émargée par chacun d'eux lors de l'entrée en séance présentielle ou été tenue au format numérique pour les séances distancielles (visioconférence, par audioconférence ou par un autre moyen de communication électronique) ainsi que les séances en vote par correspondance, tant en leur nom personnel, que le cas échéant, à titre de mandataire. Après vérification de la feuille de présence, il est constaté que :

➤ Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont présents, représentés ou votants par correspondance : 8 / 11 copropriétaires représentant 810/1000 quotes-parts.

Copropriétaires absents et non représentés :

▶ Sur la base de la clé "Clé Générale (sur 1000)", sont absents et non représentés : 3 / 11 copropriétaires représentant





190/1000	C	uotes-	parts
----------	---	--------	-------

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer.

1) Décision nº1

Nomination d'un Président de séance et du Secrétaire de l'assemblée sans vote

1 - 1/2. Nomination du Présidence de séance: candidature en cours de séance

Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

1 - 2/2. Nomination du secrétaire de l'assemblée générale: Action/Service SRL

Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Action/Service SRL C/C

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

2) Décision n°2

Explication du décompte en séance Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Agent immobilier Agrée - IPI 104342 BIV - Erkend Vastgoedmakelaar

RC Professionnelle et cautionnement - AXA Belgium SA 730 390 160 - Professionele BA en Waarborginstelling

==> L'Assemblée Générale acte les explications données en séance.

==> Le syndic a donné les réponses aux questions.





Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts, ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts
En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

3) Décision nº3

Approbation des comptes du 01/10/2021 au 30/09/2022 et du bilan en date du 30/09/2022 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts, ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

4) Décision nº4

Décharge au Syndic pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts, ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

5) Décision n°5

Décharge au commissaire aux comptes pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/ 09/2022 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts





En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

6) Décision n°6

Décharge au conseil de copropriété pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue

7) Décision n°7

Lecture du procès-verbal des décisions de l'AG et signature par le Président, par le secrétaire et par tous les copropriétaires encore présents ou leurs mandataires. Majorité absolue - Clé de vote : Clé Générale (sur 1000)

Sur une base de calcul de : 810 quotes-parts,

ont voté pour : 8 copropriétaires représentant 810 quote-parts

En vertu de quoi, cette décision est adoptée selon la règle de vote de la Majorité absolue



^{*} Par principe, est considéré e comme défaillant e : tout e copropriétaire qui n'était pas présent e ou représenté e lors d'un vote d'AG. En cas de départ d'un e copropriétaire ou son sa mandataire sans notification, en cas de déconnexion ou défaillance technique au moment de la saisie des votes (AG en visio-conférence ou audio-conférence).



L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant posée, l'Assemblée se termine à 19:15 .

Fait à : Bureau du syndic: Rue Leopold Peret 48, 1090 Jette

G	

